

Our French Lesson

AVIS A TOUS CEUX QUI VEULENT APPRENDRE LE FRANÇAIS.

La nouvelle direction de l'Abéille qui a pour la conservation et la propagation de la belle langue française en Louisiane a résolu de donner aux Américains l'opportunité d'apprendre le français pour la modique somme de 75 sous par mois, montant de l'abonnement mensuel au journal. Notre nouvelle méthode permettra également aux Louisianais désirant se perfectionner dans l'étude plus complète de la langue de leurs ancêtres, de pouvoir le faire avec la plus grande facilité et sans perdre un temps précieux que trop souvent réclament leurs affaires.

Nous avons en effet obtenu de Monsieur M. D. Berlitz, chevalier de la légion d'honneur, officier d'Académie, l'autorisation de publier chaque jour dans nos colonnes une leçon tirée de sa méthode dont la réputation est mondiale. Nous continuons aujourd'hui la publication de la première leçon.

Afin de permettre aux débutants de pouvoir comprendre parfaitement la méthode, nous publions en Anglais les notices explicatives qui accompagnent chaque leçon.

Toute personne n'ayant pu pour une raison quelconque suivre nos premières leçons aura toujours la ressource de se les procurer en nous demandant de lui envoyer les numéros du journal correspondant aux leçons qui lui manquent.

NOTICE TO ALL PERSONS WHO WOULD LEARN THE FRENCH LANGUAGE.

As the preservation and the propagation of the French language in Louisiana are among the prime desiderata cherished by the new administration of the New Orleans Bee, it has been decided to inaugurate a system whereby Americans will be enabled to study French for the small sum of seventy-five cents per month—amount of one month's subscription to the paper. The published exercises will be of great help to Louisianians who would wish to gain more accurate understanding of the idioms and grammatical construction of the language of their ancestors, without taxing either

their time or their intellectual forces.

By permission of Prof. M. D. Berlitz, Knight of the Legion of Honor, Officer of the French Academy, we are publishing in the columns of the Bee, a series of graduated exercises from Prof. Berlitz's work, whose excellence is recognized the world over. We shall continue these lessons every day.

In order to facilitate the task for beginners, we will accompany the explanatory notes with the English equivalent.

Any persons who, for some reason or other, has missed the first lessons, can obtain back numbers of the paper, either by calling at our office or requesting that they be forwarded by mail.

The advantages claimed for this method are:

(a) The lessons are mostly based on object-teaching; this results in the students associating perception with the foreign expressions; he thus is soon able to think in the foreign idiom.

The method is designed:

(1) For self-instruction: The student in such case reads over aloud, and several times, each lesson and then asks himself the questions of the book, answering them.

(2) For reciprocal instruction in clubs or parties of friends, each member alternately taking the role of the teacher, asking the questions and letting the others alternately answer. This has the advantage over self-instruction that the ear is more thoroughly drilled in catching the foreign sounds by hearing other people's voices, and, as several heads know more than one, each student will be able in his turn to correct mistakes made by his fellow-students.

(b) Nearly all the lessons are in shape of conversation, in order to continually drill the student's ear and tongue.

(c) The most useful is always taught first, so that the student's mind is not encumbered with rules and word forms that he cannot immediately use and will forget again before reading them.

(d) Where rules are to be given, they are illustrated by striking examples, so that even those who are not good grammarians can fully understand them.

(e) The pronunciation of all difficult words or expressions is carefully transcribed, so that the students need not constantly rely on their teacher, and can, if necessary, progress entirely without him.

(f) All idioms or other difficulties are carefully explained in order to emancipate the intelligent students from their teacher.

Singulière Méprise.

Introduit chez "cette princesse," il lui exposa le fait. "Catherine, en entendant ce récit s'écria: Juste ciel! quelle horreur! En vérité, Reliev a perdu la tête. Comte, partez, courez et ordonnez à cet insensé d'aller tout de suite délivrer mon pauvre banquier de ses folles terreurs" et de le mettre en liberté. "Tout à coup," l'impératrice éclata de rire. "J'ai le mot de l'énigme," s'écria-t-elle. "Mon chien favori," que j'avais appelé Soderland, vient de mourir. J'ai ordonné à Reliev de le faire empailler"; et, comme il hésitait "je me suis mise en colère contre lui, pensant que, par une sottise vanité," il croyait une telle commission au-dessous de sa dignité."

"Introduced into," Princess. "He explained the case to her. "Story. "Heavenst!

"How horrible. "Count. "That fool. "Immediately. "To free him at liberty. "Suddenly. "Burst into laughter. "I can solve the riddle; literally, I have the word of the riddle. "My pet dog. "Has just died. "I directed R. to have it stuffed. "As he was hesitating. "I became angry at him. "Through a silly vanity. "Below his dignity."

Les Tribunaux

COUR CIVILE DE DISTRICT.

Nouveaux procès.

Mme Mollie Welsh, épouse de Frederick Torrence, vs. Frederick Torrence, séparation de corps et de biens.

Mme Adèle Faist vs. son époux Charles P. Appel, divorce.

Katherine Winters vs. Thomas C. Asquistipace, divorce.

Barbara Hook vs. Vincent Diecedue, divorce.

Simon Mailli vs. Eug. Maillamps, pour emprunt, \$200.

Nicholas R. Danese vs. Albert G. Thomas, dommages, \$10,400.

Mme Veuve D. E. D. Bertoli, vs. Veuve Louisiana E. D. Webb, demande en partage.

Mme Annie M. Collins vs. H. W. Hille, saisie immédiate, \$1,500.

Lafayette Realty Co., vs. Wm. L. Poer, demande de possession d'une propriété.

Successions:
Les successions suivantes ont été ouvertes vendredi:

Philo Savoie; Jno. E. Patterson; Jas. R. Patterson; Mme Benette Albert; Jacob Slieb.
Mme Henrietta Guise, épouse d'Oscar Steed, demande l'autorisation d'emprunter.

PREMIERE COUR DE CITE.

Nouveaux procès.

Standard Paving & Construction Co., vs. Mme Catherine Conwell, et als., réclamation, \$59.01.

Paul M. Maloney vs. Dr. Rivers Frederick, réclamation, \$5.30.

Rosenberg Oldstein & Co. vs. A. B. Bertonier ou Bertonier, réclamation, \$12; vs. Geo. Madden, réclamation, \$5.50; vs. L. Schloegel, ou Scholorgel, réclamation, \$51.

Anthony Sciambra vs. S. J. Poche, réclamation, \$99.

Electrical Supply Co., vs. E. J. Riely et M. Richter, réclamation, \$81.61.

M. J. Delord vs. W. F. Stock, réclamation, \$50.

Hy. L. Heymann vs. S. F. Brown, et R. H. Mooney, in solido, réclamation, \$80.

L. E. Thoman vs. Chas. P. Appel, réclamation, \$40.

S. F. Hunley Furniture Co., vs. Solomon Heumann, et als., réclamation, \$17.75.

A. M. Lorkett & Co. Ltd., vs. Julius P. Falk, réclamation, \$93.70.

Natale Maestri vs. Chas. Maucolo, réclamation, \$350.

Bearegard Furniture Co. vs. J. Untz, réclamation, \$30; vs. Richard Scaffidi, réclamation, \$3; vs. E. Frisch, réclamation, \$10; vs. E. W. Hollander, réclamation, \$35.

Mandeville et Abita Springs Land Co. vs. American Fish, Game & Oyster Co., réclamation, \$11.

The Carondelet Investment Co., Inc., vs. E. M. Gueydan, et als., réclamation, \$70.

Marks Isaacs Co., vs. L. Goldman, réclamation, \$32.32.

Ventes Inscrites

AU BUREAU D'ALIENATIONS.

Veuve Henry Kretschmer à August Kersten et Son, bail de la propriété, No. 201 S. Broad, pour 30 mois à \$50 par mois.

Mamie S. Williams à M. J. Killilea, option d'acheter la propriété No. 528-30 St. Patrick pour \$2300.

Edwin B. Friedrichs, et als à Mme Edward Schneider, 2 lots Baudin, Banks, Rendon et Lopez \$3100. — Deibel.

Campbell Palfrey à Eureka Homestead Society, 4 lots Delord, Magazine, Constance et St. Joseph, \$1000. — Benedict.

Acquéreur au vendeur, la même propriété. — Benedict.

Mme Stephen Mellinger à St. Breux Lamoureux, lot Bienville, Iberville, Miro et Galvez, \$2900. — Landry.

John Bialas à Mme Nicholas J. Persich, 3 lots Madison, Chartres, Decatur et Dumaine, \$1900. — Lautenschlaeger.

United States Land Co. Ltd à Puritan Company Ltd, 11st Law, Hope, N. Orleans et Allen, \$600. — Fernandez.

Giuseppe Giacobbe à Viet. Ventrello, lot Prieur, O'Rielly, Roman et Aubry, \$350. — Woodville.

Mme Joseph F. Kramer à John Ledger, 3 lots Madison, Foy, Calo, et Duplessis, \$225. — Tichenor.

Leo. M. Eames à Mme Rosa Famularo, 2 lots Monacq, Sitka, Beauregard et Grant, \$50.

Mme Jeremiah J. Rogan à Third District Bldg Assn., lot Lafayette, St. Claude, Music et Marais, \$520 — Zengel.

Acquéreur au vendeur, la même propriété, \$520. — Zengel.

Mme Geo. LeBon à American Homestead Co., lot Marais, Espérance, Kerlerec et Villere, — Charbonnet.

Acquéreur au vendeur, la même propriété, \$2500. — Charbonnet.

Succession de Frank Taylor à French Market Homestead Assn., 5 lots Calhoun, Story, Delord et Bloomington, \$1200. — Hebel.

James F. Leake à Eureka Home stead Society, lot Nashville, Forstall, Leverage et Bloomington, \$500. — Zengel.

Acquéreur à Robert H. Wellman, la même propriété, \$400. — Benedict.

Mlle Lizzie G. Smith à T. V. Shannon, bail de la propriété No. 1015 Dublin pour un an à \$20 par mois.

Bureau des Hypothèques.

Vincenzo Orlando à Philip Chisesei, \$1500, 1 billet, 1 an, 7 pour cent, 2 lots Nelson, Apple, Cambronne et Dante. — Dreyfous.

Mlle Stella D. Crain à A. I. Goodbee, \$228, 1 billet, 1 an, 8 pour cent, 2 lots Music, Lombard, Carnot et St. Roch ave. — Reid.

Walter McEnery à Ed. Wegener, \$4041.54, 1 billet, 1 an, 7 pour cent, lot Pine, Plum, Poplar et Broadway. — Loomis.

Mlle Mary E. Randall à George Will, \$800, 1 billet, 1 an, 7 pour cent, lot Burdette, Nelson, Cambronne et Adams. — Ker.

Octave Sellers Smith, veuve de Henry Smith à Albert L. Stewart, \$375, 1 billet, 1 an, 8 pour cent, ½ intérêt dans un lot Dryades, Washington, St. Denis et Sixième. — Saxon.

Veuve D. Pomy à Louis Puissegur, \$700, 1 billet, 7 pour cent, portion Liberty, St. Claude, Ursulines et Bayou Road. — Mounier.

Charte.

The Noble Company Incorporated, capital, \$30,000. — Stafford.

LA FORTUNE DE GUILLAUME II

Une belle poire pour la soif.

Le Kaiser a toujours eu la réputation d'un homme pratique, très soucieux de ses intérêts matériels, et depuis longtemps on sait qu'il a pris ses précautions pour s'assurer une retraite dorée pour le cas où ses sujets se débarrasseraient de lui. On cite notamment une colossale assurance qu'il aurait contractée pour être payée "fin de règne." On sait aussi qu'il est propriétaire en Allemagne de plusieurs entreprises agricoles et industrielles florissantes qu'il fait exploiter très commercialement par des régisseurs qui n'hésitent pas à fait intervenir les faveurs impériales pour allécher la clientèle.

Mais le Kaiser a pensé qu'il serait plus prudent de mieux se prémunir encore contre l'adversité et de faire quelques placements à l'étranger. C'est ainsi qu'il aurait acquis au Canada, le "Financial News" de Londres l'affaire du moins, de vastes domaines qui ne rapporteraient pas actuellement moins de 25 millions de francs; avec cela et le reste il pourra attendre.

Mais il paraît que le gouvernement canadien a l'œil ouvert. Il cherche en ce moment à acquérir la preuve que ces domaines sont bien la propriété du Kaiser qui aurait eu la propriété du Kaiser qui aurait eu la précaution de les acquérir sous le nom d'un fidéi-commis, le baron d'Alvensleben.

UTILES PRECISIONS.

L'ambassade des Etats-Unis à Paris.

Notre excellent confrère le "New-York Herald" fait très justement observer que, contrairement à ce que semblent croire certains journaux, les Etats-Unis ne sont pas actuellement représentés à Paris par une sorte de triumvirat d'ambassadeurs. M. Myron T. Herrick est seul chargé de l'ambassade et restera le seul et unique représentant des Etats-Unis auprès du gouvernement français jusqu'à la fin de la guerre.

Cette décision du cabinet de Washington a été dictée, dit notre confrère, par des raisons très sérieuses. De nombreuses questions réclamant une solu-

tion immédiate peuvent, en effet, se poser pendant l'époque de crise que nous traversons, qui nécessitent exécutivement pour être tranchées rapidement et d'une manière satisfaisante la présence d'un diplomate au courant de tous les détails de la situation actuelle. M. Herrick est dans ce cas. Et en consentant patriotiquement à conserver ses fonctions jusqu'à la fin de la guerre il a rendu, dit le "Herald," à l'Amérique un service que son pays et ses compatriotes estiment à tout son prix. M. Sharp, qui prendra la direction de l'ambassade après la guerre, est aussi à Paris où il s'occupe de son installation. Quant à M. Bacon, qui a conservé à Paris tant d'amis, il est venu en ami pour s'occuper d'affaires privées.

APRES LA VICTOIRE.

Félicitations du roi des Belges
Le Président de la République a communiqué hier matin, au Conseil des ministres, le télégramme suivant qu'il a reçu du roi des Belges:

Monsieur le Président de la République française, La grande victoire que l'armée alliée vient de remporter, grâce à sa vaillance et au génie militaire de ses chefs, nous a profondément réjouis.

En vous adressant mes plus chaleureuses félicitations, je suis l'interprète de la nation belge tout entière. Nous gardons une confiance inébranlable dans le succès final de la lutte, et les cruautés abominables dont souffrent nos populations, loin de nous terroriser comme on l'avait espéré, n'ont fait qu'accroître notre énergie et l'ardeur de nos troupes.

Signé: ALBERT.

Réponse de M. Poincaré

Le Président de la République a répondu en ces termes:

A. S. M. le Roi Albert, Anvers.

Je remercie vivement Votre Majesté des félicitations qu'elle veut bien adresser aux chefs et aux soldats de l'armée française. Nos troupes sont fières de combattre aux côtés des vaillantes armées belge et anglaise pour la civilisation et pour la liberté. A l'heure de la justice réparatrice, personne ne pourra oublier ce que Votre Majesté et l'admirable peuple belge auront fait pour le triomphe de la cause commune.

Signé: RAYMOND POINCARÉ.

SPORTSMEN'S SPECIAL



LOUISIANA SOUTHERN R. R.
(N. O. T. & M. R. R. CO., LESSEE)

SHELL BEACH

TOUS LES DIMANCHES

Départ Ar. Shell Beach 5:00 A. M. // Départ Shell Beach 4:10 P.M.
Ar. Nouvelle-Orléans 6:05 A. M. // Ar. Nouvelle-Orléans 5:15 P. M.

Arrêts: Rue Poland, Avenue Friscoville, St. Bernard, Reggio, Ysclosky.

SERVICE PAR MOTOR-CARS!

\$1.00 Aller et Retour **SAMEDI ET DIMANCHE** sur tous les trains.

Pêche et chasse de premier choix. Appât sur les lieux à Shell Beach. Bon Restaurant.

Le service ci-dessus est en plus des trains réguliers.